



Cameroun - Société :

## **Cameroun - Justice: Cathérine Bakang Mbock, Ministre des Affaires Sociales, attendue au TGI du Mfoundi le 16 juin prochain**



La 3ème audience opposant la Ministre camerounaise des Affaires sociales à une Camerounaise dont les enfants ont été placés dans des familles d'accueil sans son assentiment, a eu lieu le 28 mai 2014 au Tribunal de Grande instance du Mfoundi à Yaoundé.<

Même si l'audience n'a pas duré une éternité, il y a eu grand monde le mercredi 28 mai 2014 au Tribunal de Grande instance du Mfoundi à Yaoundé. De nombreux citoyens sont venus soutenir leur compatriote en la personne de Josepha Kileba. Cette mère qui réclame à cor et à cri ses deux enfants dont elle a perdu les traces il y a de cela 17 ans. Elle poursuit

l'Etat du Cameroun représenté par le Ministère des Affaires sociales, entre autres pour violation de droit constitutionnel de maternité. L'affaire a été renvoyée le 16 juin prochain.

On apprend qu'il est question que le tribunal se prononce sur sa compétence à pouvoir juger cette affaire. Ah oui ! Une affaire qui dépasse l'entendement des Camerounais. Me Charlotte Tchakounté, une des avocats de la défense est de ceux-là. «Je suis au four et au moulin dans le cadre de ce problème. J'ai eu très mal quand j'ai pris connaissance de ce dossier. De prime à bord je n'y croyais pas. C'est à la suite d'une enquête minutieuse que j'ai décidé de me consacrer corps et âme dans ce procès». Pour elle, toutes les procédures d'adoption dans le cadre de cette histoire ont été biaisées. L'absence d'un procès-verbal d'abandon d'enfants par Josepha Kileba, l'inexistence des pièces issues de la centaine d'actes exigibles par la loi camerounaise en matière d'adoption au Cameroun ou encore l'inexistence des documents justifiant le placement des enfants dans les familles d'accueil, sont là les points selon Me Charlotte Tchakounté, «qui attestent de la mauvaise foi du Minas et du trafic d'enfants régulier au pays par l'entremise de ce département ministériel».

Le conseil de Josépha Kileba est scandalisé par l'inertie de Catherine Bakang Mbock. Il précise qu'après avoir longtemps saisi la Ministre des Affaires sociales, celle-ci a répondu par une correspondance en date du 17 juillet 2013. Madame la Ministre a confirmé dans sa lettre que les deux enfants Kileba jouissent aujourd'hui d'une bonne santé au sein de leur famille d'accueil. Si elle avait permis à leur mère d'entrer en contact avec ses enfants comme elle avait promis, nous n'en serons pas au tribunal», confie la défense. Cette dernière estime que Etoa Michel et Sannal Winnie Fergie ont été placés dans des familles aisées. « C'est sans doute pour cela que le Minas refuse de permettre à Kileba au chômage, de voir ses enfants. La pauvreté est-elle devenue un crime au Cameroun ? Selon l'article 344 du Code de la famille, l'adoption d'un enfant mineur est soumise au consentement de son père et de sa mère», arguent les avocats. Ils reprennent en soulignant que dans le cadre de cette affaire, les procédures n'ont pas été respectées, au mépris du droit sacré de Josepha Kileba en tant que mère et de celui de ses enfants. Plus grave encore, «cette violation semble avoir été faite avec la complicité du Ministère des Affaires sociales qui a pourtant la responsabilité de protéger la mère et l'enfant». Au tribunal, les avocats de Josepha Kileba ont en face Louis Cyriac Essama, représentant du ministère public. Et comme président du tribunal Gilbert Schlick.

Rappelons que c'est en 1997 que les gamins de Josépha Kileba lui ont été enlevés dans le Centre d'accueil des

enfants en détresse d'Obobogo à Yaoundé. Etoa Michel aujourd'hui âgé de 19 ans et Sannal Winnie Fergie, une fillette de 17 ans, sont désormais la raison de vivre de leur maman. Mises au parfum de sa tragédie, onze organisations de la société civile officiant sur le plan local, national et international, se sont mobilisées. Ensemble elles ont créé le «Collectif Sos Enfants volés», et entendent restaurer l'identité camerounaise qui confère le caractère sacré de la mère et de l'enfant — La protection des enfants comme le minimum garanti par l'Etat quel que soient ses dysfonctionnements — L'établissement de la violation du droit de l'enfant et de la mère comme des lignes rouges sur lesquels le système ne devrait pas transiger quel que soient ses limites. Le Collectif veut également contraindre l'Etat du Cameroun à assurer le droit des mères et des enfants par : la réaffirmation de la sacralité de la mère et de l'enfant dans la société des Camerounais (es) — La prise des mesures juridiques et administratives pour assurer la protection effective des droits des enfants et leurs parents — Le rétablissement du droit des victimes de ce type de violations et abus.

Linda Mbiapa | Aurore Plus

Publié : Dimanche le 01 Juin 2014 11:59:16